

La loi NOTRe entraînera "la mort des communes rurales"



Les élus des communautés de communes du canton Golu-Morosaglia sont sur le pied de guerre. Pour eux, la loi NOTRe, qui prévoit de "rationnaliser la carte intercommunale autour d'un bassin de vie de 5000 habitants" ne peut pas s'appliquer à leur territoire.

PHOTO J.M.

Elle a déjà été votée, mais ce n'est pas cela qui empêchera les élus de monter au créneau.

Ce week-end, la mairie de Valle di Rustinu n'était pas assez grande pour accueillir tous ceux qui avaient répondu à l'appel des cinq communautés de communes du canton Golu-Morosaglia.

Une réunion en forme de débat pour faire le point sur cette fameuse loi NOTRe et mettre en place des actions.

Car s'il y a un constat qui fait consensus dans le rural, c'est que ce texte signe, à plus ou moins long terme, l'arrêt de mort des petites communes.

À la tribune, s'alignent des élus locaux particulièrement remontés. Martin Baghioni, président de la communauté de commune E Tre Pieve, Pierre Pietri, maire de Valle di Rustinu, les conseillers généraux Jean-Marie Vecchioni et Cathy Cognetti-Turchini, ou encore Antoine Orsini, maire de la commune voisine de Castellu et président de la commission des finances de la CTC.

Et d'emblée, Jean-Baptiste Tafanelli, président de la com'com de la Vallée du Golu dénonce "une réforme institutionnelle voulue par l'État" : "Il est de notre devoir d'alerter nos concitoyens sur les dangers de cette réforme et sur le manque de moyens évidents pour gérer des intercommunalités toujours plus grandes, avec toujours plus de compétences et ce, au détriment des communes."

"Cela ne fait qu'augmenter les coûts"

Des courriers ont été envoyés en ce sens. "Aux représentants locaux de la CTC, aux sénateurs, aux élus de tous bords, liste Martin Baghioni. À ce jour, nous n'avons reçu que trois réponses de Messieurs Giacobbi, Bucchini et Rocca-Serra. La mise en place de la collectivité unique a oublié les communes du rural." Et surtout, les spécificités d'un territoire particulier. Car, ce qui fait grincer les dents, c'est bien l'application à l'aveugle d'un texte sans cohérence aucune avec le terrain. Et l'expérience des communau-

tés de communes n'est pas pour rassurer : "Avec deux ans de recul, expose Jean-Marie Vecchioni, on se rend compte que cela a fait augmenter tous les coûts. La loi NOTRe est faite pour les grandes métropoles." Agnès Simonpietri, conseillère territoriale Femu a Corsica enfonce le clou : "Notre groupe a déposé une motion en juin à l'Assemblée de Corse, pour demander que ce regroupement ne soit pas appliqué, vu la démographie du Centre Corse." Toujours à l'Assemblée, Antoine Orsini annonce que "nous avons voté pour que la CTC ait le pouvoir sur les intercommunalités, et non plus le préfet". "Avez-vous été entendu ?", demande-t-on. "Non."

Une motion pour demander un moratoire

Mais le maire de Castellu poursuit : "Il est inconcevable que la Corse bénéficie d'un statut spécifique au niveau régional, et pas au niveau des communes et des interco. Cela crée des incohérences." Bref, après près d'une heure d'interventions à la tribune

et dans la salle, l'unanimité est là : personne ne veut de cette loi, imposée "par des technocrates parisiens".

Seule solution pour tous ces élus remontés et "seul moyen de contrer cette loi déjà votée", "la mise en place d'un moratoire en attendant la création de la collectivité unique" d'une part. Et d'autre part, la participation à la rédaction de deux ordonnances relatives à la loi NOTRe, dans le courant de l'année prochaine : "L'une d'entre elles portera sur la fiscalité et les finances, détaille Antoine Orsini. L'autre sur l'aspect institutionnel. Elles seront corédigées par l'État. La seconde est notre fenêtre de tir pour faire passer nos revendications."

En attendant, c'est-à-dire dans quelques jours, une motion collective portant sur ces points sera soumise au vote de l'Assemblée de Corse et portée par Agnès Simonpietri et Antoine Orsini, mandatés par les maires et élus des communes et intercommunalités. Une première étape.

MoQ